

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 28 septembre 2020

Modification du point n°3 de la délibération n°9 du CM du 10 juillet 2020 - élection des représentants dans la commission Ad'Hoc MAPA

- 9 Modification de la délibération n°7 du 10 juillet 2020 - composition des commissions « Education, sport, loisirs » et « Culture et patrimoine historique »**

Modification de la délibération n°13 du 11 juillet 2020 - désignation des représentants au Comité SE60

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET
Mme JACQUEMART
M. NACHITE
Mme JAJAN
M. SERTAIN

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN
M. LUCAS
Mme MAUPIN
M. BOULHAMANE
Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 06/10/2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

I. Modification de la composition de la Commission Ad' Hoc MAPA

Lors du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, la délibération n°9 relative à l'élection des représentants dans les différentes instances et commissions relatives aux Ressources Humaines et aux finances a été votée.

Dans la commission Ad'Hoc MAPA ont été désignés les membres suivants :

Membres titulaires :

Jean-Claude CABARET
Mohamed AÏT MESSAOUD
Emmanuel PERRIN
Sophie LEHNER
Caroline JACQUEMART

Membres suppléants :

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Ahmet BULUT
Bérénice TALL
Döndü ALKAYA
Hicham BOULHAMANE

maintenant !

A la demande de monsieur le Maire, et par arrêté, monsieur Jean-Claude CABARET prendra la présidence de cette commission Ad Hoc. Il convient donc de remplacer monsieur Jean-Claude CABARET par madame Fabienne LAMBRE, d'approuver la nouvelle composition et de modifier la délibération n° 9 du 10 juillet 2020:

Membres titulaires :

Fabienne LAMBRE
Mohamed AÏT MESSAOUD
Emmanuel PERRIN
Sophie LEHNER
Caroline JACQUEMART

Membres suppléants :

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Ahmet BULUT
Bérénice TALL
Döndü ALKAYA
Hicham BOULHAMANE

II. Modification de la composition de la Commission communale « Culture et Patrimoine historique »

Par délibération n°7 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres qui composent la commission communale « Culture et patrimoine historique » :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Yesim SAVAS
Mohamed AÏT MESSAOUD
Babacar N'DIAYE
Mohammed EL OUASTI
Fabrice MARTIN
Anne-Gaëlle PEREZ

Pour la liste « Génération Creil » :

Caroline JACQUEMART
Johann LUCAS

Pour la liste « Changeons l'avenir de Creil ! » :

Michaël SERTAIN

Il vous est demandé de modifier la composition de cette commission en remplaçant monsieur Mohammed EL OUASTI par madame Jessica ELONGUERT, et de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020.

III. Modification de la composition de la Commission communale « Education, sport, loisirs »

Par délibération n°7 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres qui composent la commission communale « Education, sport et loisirs » :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Abdoulaye DEME
Najat MOUSSATEN
Bérénice TALL
Mariline DUHIN
Mohammed EL OUASTI
Karim BOUKHACHBA

Pour la liste « Génération Creil » :

Noureddine NACHITE
Amadou KA

Pour la liste « Changeons l'avenir de Creil ! » :

Sylvie DUCHATELLE

Il vous est demandé de modifier la composition de cette commission en remplaçant madame Bérénice TALL par madame Catherine MEUNIER, et de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020.

maintenant !

IV. Modification des représentants au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)

Par délibération n°13 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal à désigner 5 représentants du conseil municipal appelés à siéger au Comité du Syndicat d'Energie de l'Oise :

Membres titulaires :

Emmanuel PERRIN
Jean-Claude CABARET
Babacar N'DIAYE
Karim BOUKHACHBA
Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants

Thierry BROCHOT
Mohammed EL OUSTI
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Abdoulaye DEME
Cédric LEMAIRE

Or, les statuts du SE60, prévoit que pour Creil, seuls 4 membres suppléants et 4 membres titulaires doivent être désignés. Il convient donc de modifier cette représentation et la délibération n°13 du 10 juillet 2020.

Il vous est proposé :

Membres titulaires :

Emmanuel PERRIN
Jean-Claude CABARET
Babacar N'DIAYE
Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants

Thierry BROCHOT
Mohammed EL OUSTI
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Cédric LEMAIRE

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1414-2,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu les délibérations du conseil municipal n°7, 9 et 13 en date du 10 juillet 2020,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 septembre 2020,
Considérant que monsieur le Maire, souhaite être remplacé dans ses fonctions de président de la commission MAPA par monsieur CABARET, il convient de remplacer ce dernier par madame LAMBRE,
Considérant que dans la commission communale « Culture et patrimoine historique », il y a convient de remplacer monsieur Mohammed EL OUSTI par madame Jessica ELONGUERT,
Considérant que dans la commission communale « Education, sport, loisirs », il y a convient de remplacer madame Bérénice TALL par Catherine MEUNIER,
Considérant qu'il convient de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants appelés à siéger au comité du SE60
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de modifier le 3° de la délibération n°9 du 10 juillet 2020, comme suit :
de désigner :

Membres titulaires :

Fabienne LAMBRE
Mohamed AÏT MESSAOUD
Emmanuel PERRIN
Sophie LEHNER
Caroline JACQUEMART

Membres suppléants :

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Ahmet BULUT
Bérénice TALL
Döndü ALKAYA
Hicham BOULHAMANE
appelés à siéger au sein de la commission Ad Hoc MAPA.

Article 2 : de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020 comme suit :

Commission « Culture et Patrimoine Historique »

Membres : Yesim SAVAS - Mohamed AÏT MESSAOUD - Babacar N'DIAYE - Jessica ELONGUERT - Fabrice MARTIN - Anne-Gaëlle PEREZ - Caroline JACQUEMART - Johann LUCAS - Michaël SERTAIN.

Article 3 : de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020 comme suit :

Commission « Education, sport et loisirs »

Membres : Abdoulaye DEME - Najat MOUSSATEN - Catherine MEUNIER - Mariline DUHIN - Mohammed EL OUSTI - Karim BOUKHACHBA - Nouredine NACHITE - Amadou KA - Sylvie DUCHATELLE.

Article 4 : de modifier la délibération n°13 du 10 juillet 2020 comme suit :

de désigner :

Membres titulaires :

Emmanuel PERRIN

maintenant !

Jean-Claude CABARET
Babacar N'DIAYE
Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants :

Thierry BROCHOT
Mohammed EL OUASTI
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
Cédric LEMAIRE

appelés à siéger au sein du comité du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **15 OCT. 2020**
et publication ou notification le **15 OCT. 2020**
affiché le **13 OCT. 2020**
CREIL, le **15 OCT. 2020**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.